

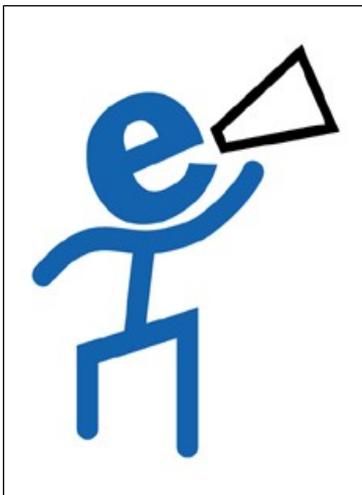


Stage de formation Syndicale



Droits des personnels, rémunération, carrières

Jeudi 2 mars 2017
de 9h30 à 16h30



Lycée Jules Ferry
7 rue Bouyssel
78700 Conflans Ste Honorine

Pour y accéder :
à 300 m de la gare
de Conflans Ste Honorine
(Ligne St Lazare - Mantes)

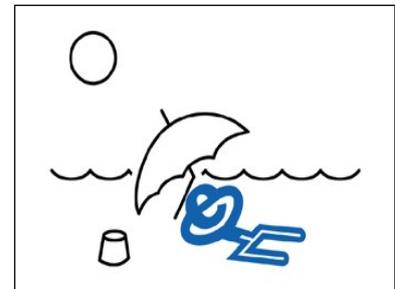
Quels sont les droits et obligations des fonctionnaires (textes statutaires, obligations de service ...) ? Comment s'adresser à l'administration ?

Comment faire respecter les prérogatives des équipes pédagogiques, contrer collectivement l'autoritarisme d'un chef d'établissement ?

Comment décrypter sa fiche de paye?

Fin de la notation administrative, revalorisation salariale, nouveau déroulé de carrière et nouvelles modalités d'évaluations...

Comment réduire ou arrêter son activité, demander congé formation, un temps partiel ?



Ce stage répondra aux questions que peuvent se poser nos jeunes collègues dans les premières années d'exercice du métier ; il donnera également des réponses à tous ceux qui souhaitent défendre et faire vivre ces droits !

Attention, n'oubliez pas de transmettre:

1. au **secrétariat** de votre établissement votre demande d'autorisation au moins **un mois avant la date du stage** donc au plus tard le **jeudi 2 février**.
2. au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)

Modalités d'inscription : voir au verso

| | |
|---|--|
| <p>Stages syndicaux : un droit pour tous !</p> <p>Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.</p> | <p align="center">Comment s'inscrire ?</p>  <p>1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur. Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.</p> <p>2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation.</p> |
|---|--|

MODELE DE DEMANDE D 'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 2 février

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n °84-16 du 11. 01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l 'État (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 2 mars 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée Jules Ferry à Conflans Sainte Honorine.***

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Date et Signature.

- (1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)*
- (2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation*

✂-----

à retourner à : **Snes Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM et Prénom :

Établissement et commune :

Adresse et Téléphone personnels

/ / / / / / / / / / / / / / / / /

e-mail / _____ @ _____ /

- Je participerai au stage du 2 mars au Lycée Jules Ferry de Conflans Ste Honorine
- Je déjeunerais sur place (prévoir 6,05€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES)